

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 06 septembre 2017

Date de convocation :  
Le 24 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le 06 septembre à quatorze heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 24 août 2017.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 7  
- de votants : 9  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 1  
- de votants : 1

Étaient présents en qualité de délégués communautaires titulaires (06) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Valérie TOMSON ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (01) :

Mme Monique DESSENIS.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires suppléants (01) :

Mme Denise CAPPELLE.

Représentant titulaire en qualité d'organisme publics et parapublics ayant donné pouvoir (01) :

M. Bruno FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX.

Représentant titulaire en qualité de personnes qualifiées ayant donné pouvoir (01) :

M. Vincent HADOT ayant donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Étaient absents et non représentés (08) :

M. Grégory LELONG ; Mme Renée STIÉVENART ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; Mme Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; M. Vincent DOCHEZ ; Mme Monique GUILBERT.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 4 et 9 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération n° 12/21 du Comité de Direction en date du 27 septembre 2012 relative à la tarification des prestations de l'OTCVM auprès des partenaires ;

Vu la délibération n° 12/27 du Comité de Direction du 13 décembre 2012 créant le Club des partenaires de l'OTC VM et fixant le tarif des prestations ;

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/021/17

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Fin des adhésions du Club des Partenaires et refonte de la grille de l'offre global des services de l'Office de Tourisme.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

La Présidente,  
Élisabeth GONDY



La Présidente :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Prefecture.



Vu la délibération n°I/027/13 du Comité de Direction du 13 décembre 2013 relative à l'adhésion du Club des partenaires 2014 de l'OTC VM et à la tarification en cours d'année au prorata temporis ;

Dès sa création en 2004, l'Office de Tourisme a développé un réseau de partenaires du Valenciennois sous la forme d'un «Club des partenaires » volontaires. L'adhésion au « Club des partenaires », offre une plus grande visibilité et un engagement de l'Office de Tourisme à présenter et promouvoir l'établissement dans ses sites d'accueil, sur ses différents outils de communication, sur les salons et manifestations touristiques auxquels il participe : diffusion des brochures dans les sites d'accueil de l'OT, réception d'une newsletter mensuelle, livraison de brochures éditées par l'OT, mise à disposition d'un présentoir, référencement dans les éditions et sur le site internet de l'Office de Tourisme, accès à la plateforme « supervision » pour poster des « bons plans » et consulter les statistiques de fréquentation de la fiche de présentation de leur établissement, accès gratuit aux ateliers proposés par l'Office de Tourisme... (Cf. Annexe : Grille des avantages adhérents).

Malgré les relances, le nombre de partenaires s'est réduit, passant de 74 en 2014 à 52 en 2016 et 20 en 2017. Une baisse due au manque de visibilité de l'offre de l'Office de Tourisme, et à la concurrence accrue des plateformes et agences de voyages en ligne (air bnb, booking, gites de France...).

Dans une volonté d'ouverture des services existants et des nouveaux services proposés par l'Office de Tourisme au plus grand nombre de prestataires touristiques, et dans un contexte de mise en place de la taxe de séjour et de changement de la stratégie de communication.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 06 septembre 2017,

- De mettre fin au « Club des Partenaires » et des tarifs des prestations par catégorie à compter de janvier 2018 ;
- De proposer à l'ensemble des prestataires touristiques volontaires du territoire, une offre globale de services de l'Office de Tourisme à compter de Janvier 2018, selon la grille annexée et sous réserve du respect des réglementations françaises et européennes en vigueur et d'acceptation de la stratégie de développement de l'office de tourisme par les prestataires.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**DECIDE :**

- De mettre fin au « Club des Partenaires » et des tarifs des prestations par catégorie à compter de janvier 2018 ;
- De proposer à l'ensemble des prestataires touristiques volontaires du Territoire, une offre globale de services de l'Office de Tourisme à compter du Janvier 2018, selon la grille annexée et sous réserve du respect des réglementations françaises et européenne en vigueur et d'acceptation de la stratégie de développement de l'office de tourisme par les prestataires.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 06 septembre 2017

La Présidente,  
Élisabeth GONDY





## Annexe délibération n°II/021/2017

« Grille de l'offre globale de services de l'Office de Tourisme applicable au 01<sup>er</sup> janvier 2018 »

<u>AVANT 2018</u>			<u>A PARTIR DE 2018</u>
PRESTATIONS PROPOSÉES SELON TARIFICATION PAR CATEGORIES			OFFRE DE SERVICES GLOBALE
PRESTATIONS	ADHÉRENTS	NON ADHÉRENTS	PARTENAIRES
DIFFUSION DES BROCHURES PARTENAIRES	OUI	-	OUI
MISE À DISPOSITION D'UN PRÉSENTOIR	OUI	-	OUI
LIVRAISON DE BROCHURES OT	OUI	Brochures mises à disposition et à retirer dans les sites d'accueil	OUI
NEWSLETTER MENSUELLE	OUI	Sur inscription sur le site de l'OT	OUI
RÉFÉRENCIEMENT SUR LE SITE DE L'OT	OUI avec photos et descriptions complètes, lien sur le site de l'établissement	A minima : adresse et téléphone	OUI (COMPLET)
ACCÈS À LA PLATEFORME SUPERVISION	OUI	-	OUI
RÉFÉRENCIEMENT SUR L'APPLICATION VALENCIENNES TOUR	OUI	A minima	OUI
PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE L'OT	OUI	-	OUI (EN FONCTION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'OT)
ACCÈS AUX ATELIERS DE L'OT	OUI	Accès payant	OUI
ACCES A LA PLATEFORME DE GESTION DES AVIS (FAIRGUEST)	OUI		OUI
PRESENCE DANS LES EDITIONS DE L'OT	OUI		OUI (EN FONCTION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'OT)
COMMERCIALISATION (INDIVIDUELS OU GROUPES)	OUI (CONVENTION)		OUI (CONVENTION)



